

Excusés : Anne-Sophie BARLET donne pouvoir à Bernard CARRETTE

Approbation du PV du 12 décembre 2022

Voté à l'unanimité

SIVU Fourrière

En application de l'article L211-24 du code rural et de la pêche maritime, chaque commune doit disposer d'une fourrière apte à l'accueil et à la garde, dans des conditions permettant de veiller à leur bien-être et à leur santé, des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation. Cette fourrière peut être mutualisée avec un autre établissement public de coopération intercommunale ou avec un syndicat mixte fermé.

Par ailleurs, le Maire détient un pouvoir de police concernant la divagation des animaux malfaisants ou féroces (Article L2212-2 du CGCT).

L'option retenue pour porter la solution pérenne est celle de la création d'un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU)

Le SIVU pourra être créé après réalisation des étapes suivantes :

- Délibération d'une commune sollicitant la création du SIVU et adoptant le projet de statuts -
Transmission en préfecture,

Ceci étant exposé, il est demandé aux membres du Conseil Municipal :

- de solliciter la création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la création et la gestion de la fourrière pour animaux errants
- de valider les statuts du SIVU annexés à la présente délibération ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes afférents.

Adopté à l'unanimité.

Modification périmètre FEAL

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter l'extension de périmètre de la FEAL ainsi que l'adhésion de la commune d'Herlies à la Fédération d'Eclairage public de l'arrondissement de Lille (FEAL)
- La validation des statuts modifiés

Achat Electricité UGAP

La commune souhaite adhérer au groupement de commande mutualisée de la MEL avec l'UGAP pour l'achat de l'électricité. Adopté à l'unanimité.

Indemnité des élus

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, fixe et avec effet au 24 mai 2020 les indemnités suivantes : pour Monsieur le Maire : 34.80% de l'Indice Brut 1027, pour les Adjoints : 16% de l'indice Brut 1027, pour les Conseillers Municipaux délégués : 8 % de l'Indice Brut 1027.

Cette délibération a été prise en conseil municipal en date du 04/06/2020.

La Trésorerie nous demande de changer "l'indice brut 1027" par "l'indice Brut terminal de la fonction publique". Validé à l'unanimité

Créance en non-valeur

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur le Trésorier a transmis un état de produits communaux pour décision d'admission en non-valeur. Il s'agit de créances communales pour lesquelles Monsieur le Trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de

recouvrement qui s'offraient à lui. Il indique que ces titres concernent des redevances relatives à la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE).

Le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 911.00 euros

Il s'agit de :

T-29-2020 : TLPE pour 906.88 euros

T-216-2018 : TLPE pour 4.12 euros

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité admet en non — valeur les créances communales d'un montant de 911 euros, les crédits nécessaires étant inscrits au budget (6541)

M57

Pour faire suite à la délibération en date du 12/12/2022 par laquelle le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé le passage à la M57 à partir du 01 janvier 2023, l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle prévoit la faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer le pourcentage de ces dépenses pouvant faire l'objet de mouvements hors décisions modificatives. Cette autorisation est donnée annuellement au moment du vote de budget.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédit à hauteur de 7,5 %

Vote des taux 2023

Maintien des taxes : Taxe Habitation Résidence Secondaire : 15,42% ; Foncier bâti : 29,92 % ; Foncier non bâti : 40.62 %. Unanimité.

CA 2022 : 13 votes « pour » 2 abstentions (Bernard CARRETTE, Anne-Sophie BARLET)

COMPTE ADMINISTRATIF 2022		COMPTE ADMINISTRATIF 2022	
Section Investissement		Section Investissement	
RECETTES	699 548.88 €	DEPENSES	436 339.83 €
0001	Impôt	001	Emprunt
0002	099 548.88 €	002	000 139.81 €
0003	000	003	Amortissements incorporels
0004	000	004	46 202.89 €
0005	000	005	Frais d'étude
0006	71 267.64 €	006	Frais d'entretien
0007	000	007	000
0008	000	008	Concessions et Dots
0009	000	009	Amortissements corporels
0010	000	010	225 083.38 €
0011	000	011	Acquisitions de terrains
0012	000	012	000 000.01 €
0013	000	013	Acquisition de terrain bât
0014	000	014	000
0015	000	015	Régularisation
0016	000	016	Autres apports de terrains
0017	000	017	000
0018	000	018	Frais
0019	000	019	000 201.4 €
0020	000	020	Mémoires honoraires
0021	000	021	000
0022	000	022	Equivalence (compte)
0023	000	023	000
0024	000	024	Autres dépenses publiques
0025	000	025	109 036.34 €
0026	000	026	Installations de logements
0027	000	027	000
0028	000	028	Régularisations (autres voir)
0029	000	029	000
0030	000	030	Installations voirie
0031	000	031	000
0032	000	032	Autres menus
0033	000	033	2 729.94 €
0034	000	034	Reprises de crédit de vote
0035	000	035	000
0036	000	036	Compt. de rattachement
0037	000	037	1 501.17 €
0038	000	038	Régularisation de mandats
0039	000	039	000
0040	000	040	Mandats de déplacement
0041	000	041	33 148.01 €
0042	000	042	Provision de rattachement de travaux
0043	000	043	000
0044	000	044	Amortissement de matériel mobilier
0045	000	045	6 019.22 €
0046	000	046	Autres immobilisations corporelles
0047	000	047	6 019.22 €
0048	000	048	Amortissements incorporels
0049	000	049	000
0050	000	050	Immobilier mobilier
0051	000	051	000
0052	000	052	Autres immobilisations incorporelles
0053	000	053	000
0054	000	054	Levée de titre d'exercice
0055	000	055	70 788.14 €
0056	000	056	Frais de vote de compt. fonct.
0057	000	057	000
0058	000	058	Changement d'administration
0059	000	059	36 756.11 €
0060	000	060	Dotation affectation
0061	000	061	000
Section Fonctionnement		Section Fonctionnement	
RECETTES	1 394 924.51 €	DEPENSES	901 843.62 €
10	Remboursement sur réimputation	21	Charges à caractère général
11	000	22	202 287.48 €
12	Produits des services du domaine	13	Charges de personnel
13	000	14	Amortissement de produits
14	000	15	000
15	1 047 338.04 €	22	Dépenses imprévues
16	Mutualités, assurances et participations	23	000
17	149 303.61 €	60	Autres charges de gestion courantes
18	000	61	177 776.55 €
19	Autres produits de gestion courants	62	Charges financières
20	28 277.85 €	63	2 325.38 €
21	Produits de charges	64	Charges exceptionnelles
22	000	65	000
23	Produits financiers	66	Charges exceptionnelles autres comptes
24	4 830.36 €	67	000
25	Produits exceptionnels	68	Différence sur réalisations gratuites (opération d'artef)
26	000	69	000
27	Transferts de charges	70	Différence sur amortissements
28	000	71	337.35 €
Solde global de l'exercice 2022		Solde global de l'exercice 2022	
Résultat de clôture section Investissement		430 157.56 €	
Résultat de clôture section Fonctionnement		1 531 941.94 €	
Solde au 31 décembre 2022		2 163 100.50 €	
Solde au 31 décembre 2021		890 364.37 €	

BP 2023 : Voté à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2023

		Primitif 2022 [1]	réel 2022 [2]	≠ [1] - [2]	Primitif 2023 [3]
Total Dépenses		2 191 390.05 €	902 943.62 €	1 288 446.43 €	2 614 896.94 €
Dépenses de l'exercice		1 442 400.00 €	902 943.62 €	539 456.38 €	1 581 150.00 €
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL 60	636 100.00 €	332 257.48 €	303 842.52 €	663 100.00 €
12	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS A.	533 000.00 €	368 459.36 €	164 540.64 €	659 000.00 €
14	Attenuation de produit	- €	- €	- €	- €
22	Dépenses imprévues				
65	Autres charges de gestion courantes	231 300.00 €	177 776.55 €	53 523.45 €	208 550.00 €
66	Charges financières	20 000.00 €	13 925.39 €	6 074.61 €	30 500.00 €
67	Charges exceptionnelles	20 000.00 €	9 567.49 €	10 432.51 €	20 000.00 €
675	Valeur comptable immo cd (operation d'ordre)	- €	- €	- €	- €
6761	Différences sur réalisations positives (operation d'ordre)	- €	- €	- €	- €
68	Dotations aux amortissements	2 000.00 €	957.35 €	1 042.65 €	- €
23	Virement à la section investissement	748 990.05 €		748 990.05 €	1 033 746.94 €
Total Recettes		2 191 390.05 €	1 296 824.51 €	894 565.54 €	2 614 896.94 €
Résultat reporté	(résultat de clôture fonctionnement 2022)	1 140 062.05 €			1 533 942.94 €
Recettes de l'exercice		1 051 328.00 €	1 296 824.51 €	- 223 978.96 €	1 080 954.00 €
13	Remboursement sur rémunération de personnel	- €	21 517.55 €	- 21 517.55 €	- €
70	Produits des services du domaine et ventilation	31 500.00 €	47 836.20 €	- 16 336.20 €	31 500.00 €
73	Impôts et taxes	919 828.00 €	1 047 329.04 €	- 127 501.04 €	969 454.00 €
74	Dotations, subventions et participations	80 000.00 €	149 303.61 €	- 69 303.61 €	60 000.00 €
75	Autres produits de gestion courante	20 000.00 €	26 377.55 €	- 6 377.55 €	20 000.00 €
76	Produits financiers	- €	30.30 €	- 30.30 €	- €
77	Produits exceptionnels	- €	4 430.26 €	- 4 430.26 €	- €
7761	différence sur réalisation	- €	- €	- €	- €
79	Transferts de charges	- €	- €	- €	- €

Informations diverses